



Prêt d'argent entre particulier

Par Marine

Bonjour,

J'ai prêté en 2013 la somme de 14000? au compagnon de mon père.

Celui ci m'a signé une reconnaissance de dette datée du mois d'août 2013 sans mentionner de date de remboursement.

Cette somme ne m'a pas été remboursée malgré mes demandes je pense donc entamer une action en commencement par une lettre de mise en demeure avec accusé de reception puis s'il le faut en saisissant le tribunal d'instance.

J'ai lu que le délai de prescription d'une reconnaissance de dette est de 5 ans, mais que le point de départ est l'envoi de la première lettre recommandée.

Pouvez-vous me confirmer cela?

Ais-je un espoir de me faire rembourser cette somme?

Merci pour vous réponses